

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 6 MARS 2023

Session régulière du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 6 mars 2023 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 6 février 2023;
- 2) Séance extraordinaire du 21 février 2023;
- 3) Comité plénier du 21 février 2023.

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Entretien du réseau routier municipal – Demandes annuelles d'aide financière.
- 3) Politiques d'aide financière et de remboursement – Adoptions :
 1. *Politique d'aide financière pour les constructions multi-résidentielles;*
 2. *Politique d'aide financière pour les nouvelles industries;*
 3. *Politique d'aide financière pour des projets industriels de rénovation majeure d'un bâtiment existant;*
 4. *Politique d'aide financière pour des projets de construction ou d'agrandissement majeurs reliés au domaine de la santé;*
 5. *Politique de reconnaissance;*
 6. *Politique de remboursement de téléphone cellulaire.*
- 4) Projet de garderie en communauté au 97, rue Bibeau (lots 4 487 504 et 4 487 505) – Aide financière.
- 5) Ministère des transports – Remerciements pour l'installation d'arrêts à l'intersection des routes 108 et 253.
- 6) Soutien informatique pour l'année 2023 – Adjudication de contrat.
- 7) Service d'entretien de lumières de rues C.R. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation de diverses lumières de rues.
- 8) 9142-7872 Québec inc. (Procamestrie) – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation du véhicule numéro 33-07.

- 9) Transport Guy Hamel – Autorisation de paiement pour de l’approvisionnement en quincaillerie.
- 10) Commission municipale du Québec – Dépôt du rapport d’audit sur la tarification des services de l’eau.
- 11) Bromont, montagne d’expériences – Autorisation de paiement pour le service d’animation estivale pour la saison estivale 2022.
- 12) Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération – Demande de prolongation de travaux.
- 13) Grondin Excavation inc. – Paiement du décompte progressif numéro 5 concernant la réfection des services municipaux sur la rue Eastview (TECQ).

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Appui à la demande d’autorisation pour l’immeuble sis au 70, chemin Johnston (lot P-4 486 553).

H. Communications et vie communautaire

- 1) Cœur villageois de Cookshire-Eaton – Autorisation de paiement concernant la projection des Murmures des Cantons pour la saison 2023.
- 2) *Politique de location de salles municipales et des infrastructures sportives* – Ajustement à la hausse du dépôt de garantie.
- 3) Ressources humaines – Embauche d’une ressource administrative stagiaire.
- 4) Étude de faisabilité du centre communautaire Sawyerville – Acceptation d’une offre de service en architecture.

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Demande de congé sans traitement de l’aide-mécanicien.
- 2) Ressources humaines – Demande de prolongation de mise à pied saisonnière de deux journaliers.
- 3) Collecte de récupération de carton pour l’année 2023 – Adjudication du contrat.
- 4) Collecte et tri du plastique agricole pour l’année 2023 – Adjudication de contrat.
- 5) Installation d’un système de puce pour la gestion de l’essence – Adjudication de contrat.
- 6) Ressources humaines – Renouvellement d’embauche de deux ressources pour la saison 2023 de la Patrouille verte.
- 7) Demande de consentement municipal / MTQ d’Hydro-Québec au 15, route 251 (projet DCL-23162325).

J. Sécurité publique, activités d’agglomération

- 1) Rapport annuel 2022 du Service de l’incendie de l’Agglomération de Cookshire-Eaton.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 313-2023 concernant la collecte des matières résiduelles* – Adoption.
- 2) *Règlement numéro 314-2023 concernant la constitution d’un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection* – Adoption.

N. Varia

- 1) Journée Natalie Champigny de la Fondation Christian Vachon – Commandite.

- 2) Association Épilepsie Estrie inc. – Proclamation et appui au « Mois de l'Épilepsie ».
- 3) Mouvement Santé mentale Québec – Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-03-8764

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 6 février 2023

Résolution 2023-03-8765

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Séance extraordinaire du 21 février 2023

Résolution 2023-03-8766

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa

lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Comité plénier du 21 février 2023.

Résolution 2023-03-8767

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 21 février 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

1) Monsieur Guy Poulin questionne le conseil quant à l'augmentation de son évaluation municipale, dont le maire réfère à la procédure de révision de l'évaluation par la MRC.

Il questionne la Ville quant à la surveillance des salariés pour l'utilisation des véhicules de la Ville dont il aperçoit à divers endroits sur les heures de dîner, ainsi que pour la conservation des équipements de la Ville dans leur résidence. Le directeur général veillera au suivi auprès du directeur du service et les salariés.

Il ajoute que des salariés sont toujours deux pour veiller aux opérations du réseau d'aqueduc. Le directeur général effectuera les vérifications.

2) Monsieur Réjean Grenier pour la FADOQ Sawyerville fait suite au refus de diffusion de la présentation et des documents justificatifs malgré la réponse du directeur des Communications et de la vie communautaire lors de la rencontre consultative, qui aurait dit qu'il s'agissait d'un document public.

Le maire confirme que le projet étant à l'étape de concept préliminaire, il a été convenu d'attendre les plans en début mars 2023 et les plans afférents avant de diffuser les données finales du carnet de santé et de la présentation PowerPoint. Il ajoute qu'une seconde rencontre pour l'avancement du projet aura lieu prochainement pour informer les organismes, éviter la confusion et la perte de temps d'analyse sans avis professionnel.

Il demande si la Ville est au fait des programmes d'aide financière pour ce faire comme il y a eu dans d'autres municipalités, ce que le maire confirme en soulignant que les organismes ont été entendus quant à leurs préoccupations et demandes lors de la consultation citoyenne.

3) Madame Carole St-Pierre questionne le conseil sur sa rencontre le 15 mars prochain, dont le maire l'informe.

4) Monsieur Pierre Champigny questionne la Ville sur la méthode de calcul pour ses taxes, dont elles semblent plus chères qu'un citoyen avec des services municipaux similaires. Le directeur général effectuera les vérifications.

- 5) Madame Claire Poudrier avise la Ville du mauvais remplissage de chemins municipaux qui aurait été fait sur Clifton, Cookshire, de Randboro. Le directeur général effectuera le suivi auprès du MTQ.

Elle ajoute que l'indicateur de vitesse installé face au cimetière du secteur Sawyerville a été installé près d'arbres et obstrue l'alimentation solaire, ce dont le directeur des Travaux publics sera avisé.

Enfin, elle signale que le lampadaire sur les rues Clifton et Church est défectueux, dont le maire confirme que la demande de réparation sera transmise.

- 6) Monsieur Guy Poulin questionne le conseil sur la raison pour laquelle il a un bac de déchet sur sa terre à bois alors que le camion à vidange ne s'y rend pas. Le directeur général effectuera les vérifications.

E. Correspondance

Résolution 2023-03-8768

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la liste de correspondance du mois de février 2023 soit déposée au conseil municipal telle que présentée et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2023-03-8769

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Entretien du réseau routier municipal – Demandes annuelles d'aide financière.

Résolution 2023-03-8770

Demande de subvention au député de Mégantic dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal (projets réguliers et projets spéciaux).

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu :

Projets réguliers 2023

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande une subvention au député de Mégantic, monsieur François Jacques, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour la pose d'enrobé bitumineux des chemins du Bassin, Smith, Dolbec, North, High Forest et des rues de la Station, 2^e Avenue et Blouin pour un montant d'approximativement 497 500 \$.

Projets spéciaux 2023

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande une subvention au député de Mégantic, monsieur François Jacques, pour des projets spéciaux dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour la pose d'enrobé bitumineux sur les trottoirs de la route 251 et des rues Craig Sud et Bibeau, pour les chemins du Bassin et Camiré pour un montant d'approximativement 349 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-03-8771

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier, confirmation de l'utilisation des compensations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 842 363 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition le conseiller Marcel Charpentier, appuyée par le conseiller Roger Thibault, il est résolu et adopté que la Ville de Cookshire-Eaton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Politiques d'aide financière et de remboursement – Adoptions :

1. *Politique d'aide financière pour les constructions multi-résidentielles;*
2. *Politique d'aide financière pour les nouvelles industries;*
3. *Politique d'aide financière pour des projets industriels de rénovation majeure d'un bâtiment existant;*
4. *Politique d'aide financière pour des projets de construction ou d'agrandissement majeurs reliés au domaine de la santé;*
5. *Politique de reconnaissance;*
6. *Politique de remboursement de téléphone cellulaire.*

Reportées pour révision par le Comité des finances.

- 4) Projet de garderie en communauté au 97, rue Bibeau (lots 4 487 504 et 4 487 505) – Aide financière.

Résolution 2023-02-8772

CONSIDÉRANT le projet de madame Katie Brault pour l'ouverture d'un service de garde d'enfants dans le cadre du *Projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté* du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière en biens et services adressée à la Ville de Cookshire-Eaton pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu dans un immeuble locatif situé au 97, rue Bibeau (lots 4 487 504 et 4 487 505);

CONSIDÉRANT le fort besoin de services de garde d'enfants sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'augmenter l'accès à un service de garde reconnu et subventionné pour les citoyens et travailleurs sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Finances et trésorière concernant l'octroi d'aides financières uniformes et équitables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

D'accorder une aide financière au montant de 1 847,70 \$, équivalente à un taux de 75 % de la valeur des taxes foncières pour les années 2023 à 2026 inclusivement;

QUE cette somme soit remboursée à la Ville de Cookshire-Eaton advenant la fermeture du projet ou l'inoccupation des lieux au cours des quatre prochaines années suivant l'émission du paiement de cette aide, au prorata de l'utilisation annuelle des lieux;

QUE cette aide ne dispense pas la demanderesse d'obtenir les permis requis auprès du service de l'Urbanisme et de l'environnement de la Ville pour l'accomplissement de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Ministère des transports – Remerciements pour l'installation d'arrêts à l'intersection des routes 108 et 253.

Résolution 2023-02-8773

CONSIDÉRANT la problématique de la circulation routière et piétonnière à l'intersection des routes 108 et 253 à Cookshire-Eaton depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité pour les piétons, incluant des enfants de niveau scolaire primaire;

CONSIDÉRANT les enjeux d'accessibilité à une route en pente pour les véhicules lourds;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère des Transport pour l'installation de quatre panneaux d'arrêt à ses intersections avant la saison hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette saison, il n'y a eu aucun avis d'événement dangereux ou risqué pour les véhicules ainsi que les piétons;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton adresse ses remerciements au ministère des Transports pour l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection des routes 108 et 253.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Soutien informatique pour l'année 2023 – Adjudication de contrat.

Résolution 2023-02-8774

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 585 \$ (taxes applicables en sus) à Tech-Nic Réseau Conseil inc. concernant les services de soutien informatique pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Service d'entretien de lumières de rues C.R. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation de diverses lumières de rues.

Résolution 2023-02-8775

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 772,40 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels du Service d'entretien de lumières de rues C.R. concernant la réparation de diverses lumières de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) 9142-7872 Québec inc. (Procamestrie) – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation du véhicule numéro 33-07.

Résolution 2023-02-8776

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 037,18 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de 9142-7872 Québec inc. (Procamestrie) concernant la réparation du véhicule numéro 33-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Transport Guy Hamel – Autorisation de paiement pour de l'approvisionnement en quincaillerie.

Résolution 2023-02-8777

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 505 \$ (taxes applicables en sus) à Transport Guy Hamel pour de l'approvisionnement en quincaillerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Commission municipale du Québec – Dépôt du rapport d’audit sur la tarification des services de l’eau.

Dépôt au conseil municipal.

11) Bromont, montagne d’expériences – Autorisation de paiement pour le service d’animation estivale pour la saison estivale 2022.

Résolution 2023-02-8778

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d’autoriser le paiement au montant de 3 060 \$ (taxes applicables en sus) à Bromont, montagne d’expériences concernant le service d’animation estivale pour la saison 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12) Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération – Demande de prolongation de travaux.

Résolution 2023-02-8779

Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération – Demande de prolongation de travaux (dossier numéro RGZ98976 / GCO 20211026-19)

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a, le 6 décembre 2021 par sa résolution 2021-12-8024, pris connaissance :

- des modalités d’application du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’est engagée à les respecter;
- de la convention d’aide financière, l’a signée et s’est engagée à la respecter;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton doit reconfirmer par résolution si les travaux n’ont pu être achevés à l’intérieur d’une période de douze (12) mois, son intention de terminer les travaux autorisés selon un nouvel échéancier de réalisation ne pouvant excéder un délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date figurant sur la lettre d’annonce du Ministre;

ATTENDU QUE les travaux n’ont pu être complétés selon le terme prévu à la convention d’aide financière, soit d’ici le 11 novembre 2022;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Marcel Charpentier, appuyée par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu et adopté que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton :

- demande une prolongation de son échéancier de réalisation des travaux pour le projet numéro RGZ98976 (GCO 20211026-19) jusqu’au 11 novembre 2023;
- confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur, reconnaissant qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée;
- certifie que monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, est dûment autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Grondin Excavation inc. – Paiement du décompte progressif numéro 5 concernant la réfection des services municipaux sur la rue Eastview (TECQ).

Résolution 2023-02-8780

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 27 764,76 \$ (taxes incluses) à Grondin Excavation inc. concernant les travaux de réfection des services municipaux sur la rue Eastview inclus au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), selon le décompte progressif numéro 5 préparé par monsieur Sébastien Provencher, ingénieur, en date du 20 février 2023 et selon la résolution du conseil municipal numéro 2022-05-8282 acceptant la soumission de l'entrepreneur datée du 27 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Appui à la demande d'autorisation pour l'immeuble sis au 70, chemin Johnston (lot P-4 486 553).

Résolution 2023-02-8781

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Michel LaFontaine, chargé de projets chez Réseau Environnement inc. représentant Gravière Bouchard inc., s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation de renouveler l'exploitation d'une carrière de gravière-sablière sur le lot P-4 486 553 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la diminution d'une superficie autorisée à des fins autres agricoles et sa restauration;

CONSIDÉRANT QUE le site visé par la demande est situé dans la zone rurale Ru-004 et la zone agricole A-002 et est conforme au règlement de zonage de la Ville de Cookshire-Eaton régissant les activités d'extraction, comme les carrières, gravières et sablières en zones rurale, agricole et industrielle aéroportuaire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une prolongation d'exploitation d'un site déjà autorisé par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande ne comporte pas de potentiel agricole ni acéricole;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'aura pas de contraintes, ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection à la demande d'autorisation de Gravière Bouchard inc. pour le lot P-4 486 553 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Cœur villageois de Cookshire-Eaton – Autorisation de paiement concernant la projection des Murmures des Cantons pour la saison 2023.

Résolution 2023-02-8782

CONSIDÉRANT l'aide financière annuelle au Comité Cœur villageois de Cookshire-Eaton sur présentation de factures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 000,00 \$ (taxes applicables en sus) au Comité Cœur villageois pour les honoraires professionnels de « L'inconnu dans le noir » concernant les projections des Murmures du canton pour la saison estivale 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Politique de location de salles municipales et des infrastructures sportives* – Ajustement à la hausse du dépôt de garantie.

Résolution 2023-02-8783

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter la mise à jour de la *Politique de location de salles municipales et des infrastructures sportives* telle que déposée par le directeur des communications et de la vie communautaire.

Cette politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Ressources humaines – Embauche d'une ressource administrative stagiaire.

Résolution 2023-02-8784

CONSIDÉRANT la demande du directeur des Communications et de la vie communautaire pour embaucher un.e étudiant.e non-rémunéré.e en secrétariat au Centre de formation professionnelle du Hauts-Cantons dans le cadre d'un stage d'une durée de trois (3) semaines;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser madame Sylvie Roy à réaliser un stage de formation en secrétariat au service des Communications et de la vie communautaire pour une période de 90 heures, à raison de 30 heures par semaine, débutant le 3 avril 2023. Ce stage sera non-rémunéré selon l'entente avec l'école participante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Étude de faisabilité du centre communautaire Sawyerville – Acceptation d'une offre de service en architecture.

Résolution 2023-02-8785

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'accepter l'offre de Architech Design, datée du 3 mars 2023, au montant de 12 000 \$ (taxes applicables en sus)

concernant l'architecture pour l'étude de faisabilité du centre communautaire Sawyerville.

Le directeur du Bureau de projets, monsieur René Lavigne, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente acceptation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Demande de congé sans traitement de l'aide-mécanicien.

Résolution 2023-02-8786

CONSIDÉRANT la demande de l'aide-mécanicien permanent au service des Travaux publics, afin de se prévaloir d'un congé sabbatique sans traitement de quatre (4) mois pour l'essai d'un autre emploi;

CONSIDÉRANT QUE la clause 7.9 de la convention collective des employés en vigueur prévoit cette possibilité et les modalités applicables dans de tels cas;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre et le fort besoin au sein du service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les motifs de la demande ne sont pas justifiés de raisons valables permettant une telle autorisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de refuser le congé sans solde demandé par monsieur Martin Dodier, aide-mécanicien au service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Demande de prolongation de mise à pied saisonnière de deux journaliers.

Résolution 2023-02-8787

CONSIDÉRANT la demande de messieurs Alexis Labranche, journalier-conducteur, et Jérémy Désindes, journalier, au service des Travaux publics, afin de se prévaloir d'une prolongation de leur mise à pied saisonnière d'une durée de deux (2) mois en raison de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la clause 7.9 de la convention collective des employés en vigueur prévoit cette possibilité et les modalités applicables dans de tels cas;

CONSIDÉRANT QUE la formation se déroule au courant des mois de mai et juin 2023, nécessitant la reprise de leurs fonctions saisonnières;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver la main d'œuvre compétente au sein de l'équipe;

CONSIDÉRANT les possibilités de développement des salariés;

CONSIDÉRANT la possibilité de spécialisation de la relève du service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les motifs de la demande sont justifiés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'accorder la demande de congé sans solde de messieurs Alexis Labranche, journalier-conducteur, et Jérémie Désindes, journalier, pour une durée de deux (2) mois, soit de mai à juin 2023 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Collecte de récupération de carton pour l'année 2023 – Adjudication du contrat.

Résolution 2023-02-8788

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'adjuger le contrat de collecte de récupération du carton pour l'année 2023 à Transports Stanley Taylor (2015) inc., pour un montant de 1 091,04 \$ l'unité (taxes applicables en sus), selon son offre de service datée du 12 janvier 2023.

Le directeur des Travaux publics est autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Collecte et tri du plastique agricole pour l'année 2023 – Adjudication de contrat.

Résolution 2023-02-8789

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adjuger le contrat de collecte et tri du plastique agricole pour l'année 2023 à Transports Stanley Taylor (2015) inc. selon l'offre de service datée du 1^{er} janvier 2023 et de la façon suivante :

- un montant de 50 \$ la tonne métrique (taxes applicables en sus) pour la réception et le traitement;
- un montant de 1 300 \$ par cueillette (taxes applicables en sus).

Le directeur des Travaux publics est autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Installation d'un système de puce pour la gestion de l'essence – Adjudication de contrat.

Résolution 2023-02-8790

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'installation d'un système de puce pour la gestion de l'essence, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Prix (taxes applicables en sus)		
	Réservoirs	Équipements	Total
Filgo Énergie	8 470,00 \$	10 796,76 \$	19 266,76 \$
Prolub	12 463,49 \$	11 096,50 \$	23 559,99 \$
Pierre Chouinard & fils	10 366,52 \$	7 813,00 \$	18 179,52 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adjuger le contrat pour l'installation d'un système de puce pour la gestion de l'essence à Pierre Chouinard & fils au montant maximal de 18 179,52 \$ (taxes applicables en sus), conformément à sa soumission datée du 26 octobre 2022 et aux documents d'appel d'offres.

Le directeur des Travaux publics est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Ressources humaines – Renouvellement d'embauche de deux ressources pour la saison 2023 de la Patrouille verte.

Reporté.

- 7) Demande de consentement municipal / MTQ d'Hydro-Québec au 15, route 251 (projet DCL-23162325).

Résolution 2023-02-8791

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la demande de « Consentement municipal / MTQ » d'Hydro-Québec concernant l'ajout d'ancrage près du 15, route 251 (projet DCL-23162325), selon la demande soumise le 24 février 2023 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Rapport annuel 2022 du Service de l'incendie de l'Agglomération de Cookshire-Eaton.

Déposé au conseil municipal.

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

Aucun.

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 313-2023 concernant la collecte des matières résiduelles – Adoption.*

Résolution 2023-02-8792

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 313-2023 concernant la collecte des matières résiduelles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 314-2023 concernant la constitution d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection – Adoption.*

Résolution 2023-02-8793

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 314-2023 concernant la constitution d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

- 1) Journée Natalie Champigny de la Fondation Christian Vachon – Commandite.

Résolution 2023-02-8794

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu :

QU'une aide financière au montant de 200 \$, pour quatre billets, soit accordée à la Fondation Christian Vachon pour sa Journée Natalie Champigny pour l'année 2023;

QUE les conseillers le conseiller Roger Thibault, la conseillère Josée Pérusse et la conseillère Daphné Raymond soient nommés pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton lors de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Association Épilepsie Estrie inc. – Proclamation et appui au « Mois de l'Épilepsie ».

Résolution 2023-02-8795

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Épilepsie Estrie inc. le 8 février 2023 pour souligner la journée du 26 mars afin de soutenir les personnes vivant avec l'épilepsie;

CONSIDÉRANT QUE l'épilepsie est une maladie neurologique touchant près de 3 337 personnes en Estrie, qui doivent vivre souvent de l'exclusion sociale, la perte du permis de conduire, la discrimination et autres difficultés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de soutenir la cause de l'Association Épilepsie Estrie inc. en :

- proclamant le mois de mars « Mois de l'Épilepsie » et
- désignant la journée du 26 mars comme « Journée Lavande ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Mouvement Santé mentale Québec – Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023.

Résolution 2023-02-8796

Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré.es;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son territoire à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré.es.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Madame Carole St-Pierre signale que les gens ne sont pas informés des rencontres qui se tiendront pour les Comités Loisirs sectoriels et autres rencontres municipales. Elle demande que la diffusion soit effectuée au moins dans le Journal du HSF et par publipostage, ce dont le directeur général effectuera le suivi auprès du directeur des Communications et de la vie communautaire.

Elle souligne l'importance de surveiller les subventions MADA, ce qui sera transmis au directeur du service concerné et dont la citoyenne est invitée à en discuter lors de la rencontre citoyenne en mars prochain.

- 2) Madame Claire Poudrier questionne le conseil sur les locations de salle dont elle signale que le nettoyage de plancher n'est pas effectué et que la gestion des locations soit accentuée afin de contrôler les personnes détenant copie des clés ainsi que celles ne procédant pas à la réservation avant leur utilisation.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2023-02-8797

Proposé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe